

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Faits d'ailleurs

L'HOMME SOUPÇONNÉ D'AVOIR VIOLÉ UNE FEMME À STALINGRAD MIS EN EXAMEN

**DANS** un quartier gangrené par le trafic de crack, l'homme de 38 ans soupçonné d'avoir violé une jeune femme de 28 ans à Stalingrad (19e arrondissement de Paris), a été mis en examen et placé en détention provisoire, lundi dernier. La scène avait été filmée par des riverains. Ce n'est que quelques minutes plus tard, après avoir diffusé cette vidéo sur un groupe de riverains – qui ont pris l'habitude de recenser les nuisances quotidiennes liées au trafic de crack – qu'une tierce personne a réalisé qu'il s'agissait d'un viol et a immédiatement contacté la police.

## UN ENFANT DE 6 ANS TUÉ APRÈS UNE DISPUTE ENTRE AUTOMOBILISTES

**UNE** banale dispute entre deux automobilistes dégénère, et un enfant est tué. Vendredi, Aiden Leos, un garçon de six ans est mort, après avoir reçu une balle dans le ventre, en Californie (États-Unis). Ce matin-là, sa maman le menait à l'école, à Orange, près de Los Angeles, quand un conducteur lui a fait une queue de poisson. Les mots sont montés et des gestes ont été échangés et l'une des deux personnes présentes dans la voiture a tiré en direction de la mère de famille.

## UNE FEMME ÂGÉE DE 30 ANS TUÉE DE PLUSIEURS COUPS DE MARTEAU À ARPAJON

**UNE** femme âgée de 30 ans a été tuée dans la nuit de dimanche à lundi de plusieurs coups de marteau à Arpajon, trente et un kilomètres au sud-ouest de Paris, au domicile d'un homme chez qui elle était venue passer le week-end avec ses enfants. Le suspect a été interpellé. Les faits se sont déroulés en présence d'une autre femme, qui a tenté en vain de s'interposer et qui a été blessée, et des deux enfants de la victime, âgés de 2 ans et de 11 ans.

Rassemblés par SCOM

# Audience foraine de Mandji: une dizaine d'affaires inscrites au rôle

Félicien NDONGO  
Mandji/Gabon

**L**E tribunal de première instance de Mouila s'est délocalisé à Mandji, chef-lieu du département de Ndoulou. En effet, c'est conformément aux dispositions législatives et réglementaires fixant la composition et le fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire, en son article 194, que s'y est tenue, le 21 mai dernier, la troisième audience foraine correctionnelle de l'année judiciaire 2020-2021. Après Fougamou et Lebamba.

Dix (10) affaires étaient inscrites au rôle de flagrant délit de ce jour. À savoir, 3 infractions concernant le trafic de chanvre indien, 2 violences et voie de fait. Le reste des affaires ayant trait, entre autres, à un cas d'évasion, outrage à agent et un vol aggravé. Une autre affaire relative aux menaces de mort avec arme blanche n'a, cependant, pu se tenir. Et pour cause: la partie civile ne s'est plus présentée à l'audience. Aussi, le dossier sera-t-il jugé à Mouila. Par ailleurs, la délibération de l'infraction sur l'évasion de la prévenue Annie Mathilde Moussavou Massandé, déjà placée sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila pour présomption de vol d'enfants, a été renvoyée en délibéré, ce 27 mai. La place des fêtes de la localité a été retenue par le procureur de la République, Urbain Massala, et son adjoint Patrick Mabegha, le substitut Léance Mba Mihindou, ainsi que le président du tribunal de première instance de Mouila, Chris Léandre Ngouma Ondzounga, et deux juges au siège pour ces joutes. Lesquelles se sont déroulées en présence des autorités locales et du public, venu notamment s'instruire dans le cadre de l'événement organisé dans le strict respect des mesures barrières contre le Covid-19.

À travers ses réquisitions, le procureur de la République a davantage mis l'accent sur la pédagogie que sur la répression. Les Manois ont donc été plus sensibilisés sur



Photo: Félicien Ndongo

## Magistrats et autorités administratives au sortir des débats.

les comportements déviants et le non-respect des autorités établies par l'État, garantes du vivre-ensemble. Aussi, les délibérations du tribunal ont-elles été rendues en fonction des infractions commises. " Nous ne faisons pas de justice de règlement de comptes. Nous rendons les décisions en fonction des infractions commises et la qualité de leurs au-

teurs ", a déclaré le président du tribunal, Ngouma Ondzounga. En clôturant l'audience foraine, le procureur de la République Urbain Massala a indiqué qu'ils sont prêts à satisfaire la soif de justice qui anime les populations. Que tous les Manois se souviennent de ce jour, pour se mettre au service de la loi. Le préfet du département de Ndo-

lou a remercié le corps judiciaire pour les enseignements reçus. Car, a-t-il poursuivi: " ils ont appris beaucoup de choses sur la loi. Même si nul n'est censé ignorer la loi ". D'où le souhait de voir une autre audience foraine correctionnelle se tenir prochainement. Nous reviendrons sur chacune des affaires les plus importantes.

# Koula-Moutou: elle abandonne son nouveau-né dans les buissons

D. M.  
Koula-Moutou/Gabon

**U**N nourrisson a été retrouvé, dans la nuit de dimanche à lundi dernier, derrière une villa du quartier Bambomo dans le 2e arrondissement de Koula-Moutou, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo. À ce qu'il semble, la parturiente identifiée comme Wilma Nkemgue ne voulait pas du nouveau-né, qu'elle a abandonné à son triste sort après lui avoir donné naissance dans les buissons. Selon les informations recoupées auprès d'une source proche de la famille, la lycéenne en classe de 4e se serait désintéressée de sa grossesse, en constatant que le géniteur – un militaire avec qui l'élève entretenait des rapports sexuels et également avec

d'autres hommes –, s'en fichait complètement. D'où les nombreuses tentatives d'avortement. Une fois, Wilma Nkemgue aurait même tenté d'expulser le fœtus en consommant des boissons alcoolisées mêlées à du Nescafé. Mais en vain. La grossesse a évolué jusqu'à sept (7) mois.

Le 24 mai dernier vers 20 heures, alors que Wilma Nkemgue se trouve chez des voisines, elle commence à ressentir des contractions. Elle sort discrètement de la maison, prend la destination de la broussaille et met l'enfant au monde. Les instants qui suivent, elle abandonne le nouveau-né et prend le chemin de son domicile, où elle prend rapidement une douche comme si de rien n'était. Malheureusement pour la parturiente indelicte, les cris du bébé alertent une meute de chiens. Au moment où



## La demeure derrière laquelle le nouveau-né a été abandonné.

les clebs s'apprêtaient à l'attaquer, les riverains sont arrivés, sauvant l'enfant de justesse. Le nourrisson a immédiatement été conduit au Centre hospitalier régional (CHR) Paul-Moukambi de Koula-Moutou, où il a été pris en charge par le service dédié à l'enfant et à la mère. Aux dernières nouvelles, le nouveau-né se porterait plutôt bien.

Photo: Damien MADEBE